

“maudit Carouel” — s'étaient conjurés pour le ruiner.

De là aussi la haine féroce dont le malheureux enveloppait non seulement le clergé tout entier, mais encore tout ce qui de près ou de loin touchait au culte et à la religion.

En outre, tout cela se compliquait, paraît-il, d'une affaire romanesque.

Vers l'époque du fameux procès, autant qu'on pouvait en juger, un chagrin d'amour semblait être venu ajouter sa cuisante brûlure aux plaies déjà envenimées du pauvre homme.

— Elle! elle!... murmurait-il quelquefois avec un de ces soupirs qui déchirent la poitrine. Elle aussi!... elle en était!... Ils l'ont tournée contre moi. C'est la faute au curé; c'est la faute au bon Dieu!...

Et ses doigts se crispaient de rage, tandis qu'une grosse larme traçait un sillon malpropre sur sa joue noircie par le soleil et la poussière des routes.

Un jour, après une des scènes dont j'ai donné un pâle échantillon au début de cette histoire — scènes qui se renouvelaient toutes les fois que le vieux se risquait à clabauder à travers les rues de Lévis — il se laissa tomber tout en nage sur un coin de trottoir, et quelqu'un l'entendit qui disait avec des sanglots dans la gorge :

— Oh!... Rose!... Rose!... si t'avais voulu, le bon Dieu m'aurait pas fait tout ça!...

Quoi qu'il en soit des détails, Dupil dut quitter la Beauce.

Le cœur débordant d'amertume et de ressentiment, il était venu s'établir à Québec, et, avec les débris de son avoir, s'était monté un petit magasin dans le faubourg Saint-Jean.

Trois mois après, un incendie rasait la maison, et, comme à cette époque on ne parlait guère d'assurances à Québec, Dupil était jeté sur le pavé, presque nu et sans un sou vaillant.

Alors sa pauvre cervelle, n'en pouvant supporter davantage, se détraqua complètement.

Il avait maudit le prêtre : il fit plus.

Il montra le poing au ciel, et se repliant sur lui-même dans un désespoir sourd, il accepta une existence de proscrit, de lépreux, jurant à Dieu une haine qu'il devait emporter au tombeau, après plus de soixante années de misère et d'isolement sauvage.

LOUIS FRÉCHETTE.

(A continuer.)

L'abondance des matières nous force à remettre la suite de l'article “Les Maladies Épidémiques” à la semaine prochaine.

## UN CAS PENIBLE DE MEPRISE

Un certain abbé — un O.M.I. — que son insignifiance, sans l'affaire Guyhot, eut garanti contre toute notoriété, vient, paraît-il, de se distinguer et d'illustrer la chaire de Vérité, en mêlant sa noble voix au concert que deux ou trois braillards pharisaïques ont organisé en l'honneur du scélérat qui a souillé tous les sacrements de l'Eglise et toutes les femmes qui n'ont pas su résister à ses tentatives diaboliques.

Cet O.M.I. aurait dit, si l'on en croit un journal, que tous ceux qui écrivent contre les infamies du très galant *chansonnier ecclésiastique* sont des repris de justice.

A coup sûr, ce brave abbé confond, dans son admiration *Guyholatrique*, certains rédacteurs de feuilles dévotieuses avec les honnêtes gens qui ont profité des récents scandales pour demander des réformes disciplinaires dans ce diocèse, réformes que la conduite de certains membres du clergé rend absolument nécessaires — celle de cet O.M.I. entre autres.

Il y a donc eu confusion dans l'esprit de ce bon abbé, de cet excellent Père, de ce noble cœur qui gémit comme si tous les traits lancés contre les *Guyotieux* l'atteignaient en pleine poitrine.

Il a dû confondre, tant il devait se rappeler ce collaborateur religieux d'une feuille sainte, qui passa, il y a quelques années, sur les bancs de la Cour Criminelle, où il fut déclaré coupable de parjure. Une bagatelle! un rien!

Aussi sa véracité ne fut-elle jamais mise en doute, ni affectée. Au contraire.

Et depuis lors, il défend tous les jours, avec une sainte ardeur — que disons-nous — il enseigne quotidiennement, avec une dévote fureur, la sainte vérité, pour laquelle il a montré tant de respect, et il l'oppose aux impies imbéciles qui mourraient plutôt que de se parjurer.

N'est-ce pas, monsieur l'abbé, que c'est de cette belle âme que vous vouliez parler?

Ce bon Père a peut-être aussi voulu parler de cet abbé ivrogne et impudique qui fut tout dernièrement arrêté en compagnie d'une donzelle, traduit devant les tribunaux de juridiction criminelle et condamné à la prison, où il passa un mois à songer à des procédés nouveaux pour distiller illégalement et frauduleusement du whisky.

C'est, paraît-il, après avoir éloquentement prêché contre l'intempérance et l'impudicité que ce maraud allait s'échouer au milieu des alambics, après s'être vautré dans la prostitution avec la malheureuse qu'il avait réussi à perdre.

Est-ce que ce n'est pas une des causes de votre erreur, notre révérend Père?

Puis, qui sait si vous n'étiez pas absorbé par la pensée de cet autre abbé, rédacteur-propriétaire d'une autre feuille dévote, qui passa devant la juridiction criminelle pour répondre à un libelle, publié dans sa sainte feuille, naturellement, et qui s'en sauva en passant par la porte de derrière, c'est-à-dire, grâce à la bêtise d'un grand jury.

Allons, bon Père, faites-en l'aveu. Vous avez mis sur les uns les affaires criminelles des autres. Nous n'avons pas de ces saints-là dans nos bureaux de rédaction.

Nous pourrions allonger de beaucoup la liste des cas